

1.

OBSERVATOIRE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE • OCTOBRE 2026

Indicateurs du décrochage de la formation

Interruptions de formation entre deux rentrées scolaires consécutives (décrochages intra- et interannuels)

Réalisation : Rastoldo F., Mouad R., Cecchini A., Scalambrin L.

Service de la recherche en éducation | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Chaque année, des jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage. Ces interruptions ont lieu en cours d'année ou en fin d'année scolaire (décrochages intra- et interannuels), avant l'obtention d'une première certification. Les raisons en sont multiples : une perte de motivation et d'intérêt pour la formation suivie, des difficultés scolaires et le sentiment de n'avoir pas assez travaillé, des difficultés personnelles, un absentéisme important incluant un risque de renvoi et l'impression d'avoir manqué d'encouragements dans un contexte de formation qu'ils et elles jugeaient défavorable (Petrucci et Rastoldo, 2015). Relevons encore que ces raisons peuvent se cumuler.

Population de référence

Des jeunes en formation dans une filière du secondaire II, généraliste (Collège et École de culture générale), professionnelle (apprentissages [CFC et AFP] en alternance ou en école à plein temps), préqualifiante ou d'accueil (pour les jeunes allophones qui ont récemment migré, cf. *Définitions*) durant au moins une partie de l'année scolaire de référence, domiciliés à Genève, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de moins de 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante. Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (p. ex. pour des raisons majeures de santé) n'ont pas été comptabilisés.

Les formations pour adultes, ainsi que les formations exigeant une certification préalable (p. ex. la maturité spécialisée), ne sont pas non plus prises en compte. Il faut relever que dans le cas des interruptions de formation se déroulant entre deux années scolaires, les jeunes libérés de l'obligation de formation n'informent pas nécessairement le Département de l'instruction publique (DIP) de leurs mobilités. Les décrochages sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. *Sources*). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitorage des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

En matière de décrochage, on observe aussi des jeunes qui ont bien effectué un parcours de formation complet mais qui ne se sont pas présentés aux examens finaux ou, plus fréquemment, ont échoué sans reprendre de formation l'année suivante. Dans ce cas également, il s'agit d'interruptions prématurées de la formation.

Cependant, alors que les premiers élèves n'ont pas effectué le parcours entier, les seconds l'ont réalisé dans son ensemble sans avoir obtenu in fine le certificat qui le valide. Relevons que ces jeunes, bien que considérés comme « décrocheurs » ou « décrocheuses » puisqu'ils et elles n'ont pas obtenu de titre, gardent la possibilité de se présenter à une future session d'examen. Cet indicateur décrit l'ampleur de ces interruptions prématurées de formation et spécifie les caractéristiques des jeunes qui connaissent cette situation.

L'ensemble des décrochages se produisant durant l'année scolaire est qualifié de décrochages intra-annuels. Quand ils surviennent à l'articulation de deux années scolaires, il s'agit de décrochages interannuels. Ces deux formes d'interruptions prématurées de formation sont déclinées dans les indicateurs complémentaires 1a (intra-annuel) et 1b (interannuel).

Entre la rentrée scolaire de 2024 et celle de 2025, 894 jeunes du secondaire II ont interrompu leur formation et 113 n'ont pas repris une formation après un échec aux examens de fin de formation, soit un total de 1'007 jeunes décrocheurs. Ainsi, 4.1% des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification (sans les formations pour adultes) n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre.

Après deux années de hausse (de 3.6% à 4.8% en 2020-21, et de 4.8% à 5.5% en 2021-22), suivies par deux années de baisse (de 5.5% à 5% en 2022-23 et de 5% à 4% en 2023-24) le taux de décrochage est stable par rapport à l'année précédente et s'établit à 4.1% de l'ensemble des jeunes du secondaire II pour la cohorte 2024-25.

Depuis la mise en place de FO18, le décrochage des jeunes mineurs reste marginal (0.3% entre août 2024 et septembre 2025, soit 36 jeunes). Il concerne le plus souvent :

i) des jeunes sans formation mais encore en contact avec la direction de l'enseignement secondaire II pour trouver une solution de formation ;

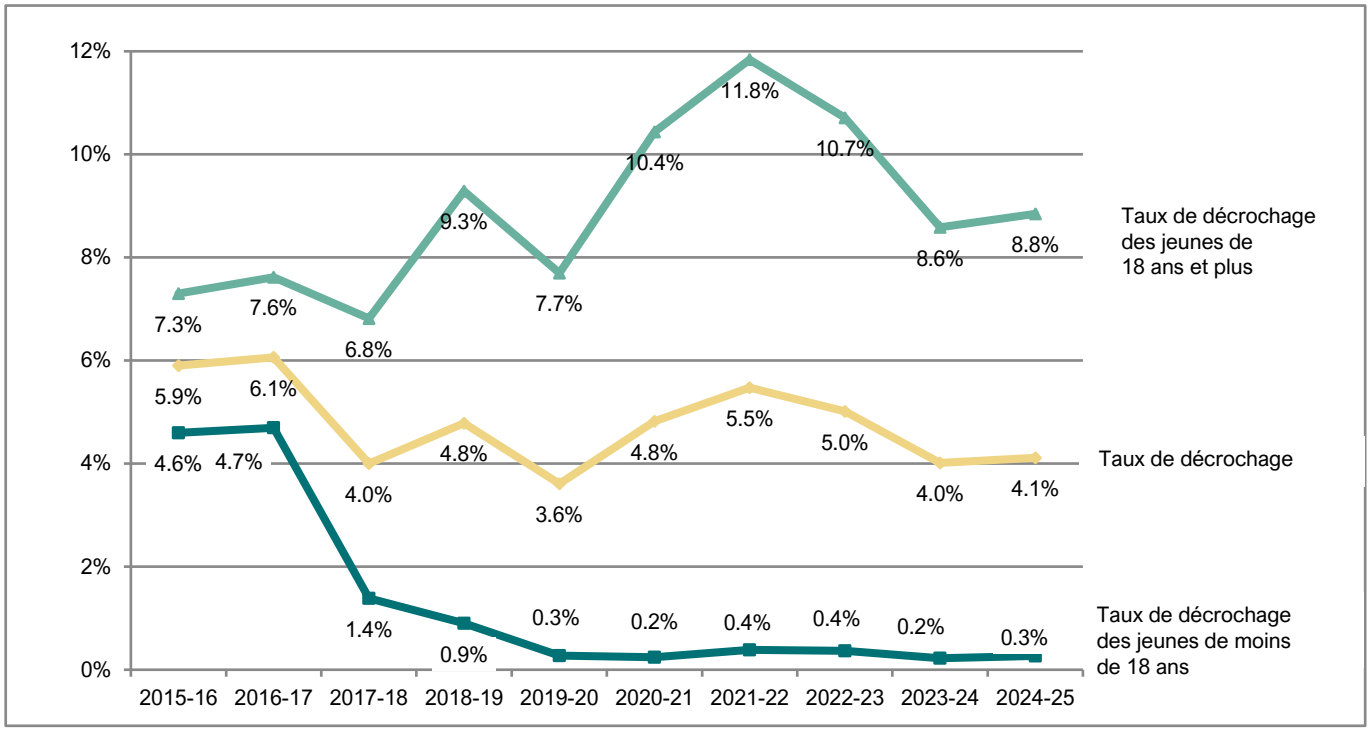
ii) des jeunes effectivement en décrochage, le plus souvent âgés de quasiment 18 ans (à 1 ou 2 mois près) pour lesquels une solution satisfaisante n'a pas pu être trouvée ;

iii) de quelques imprécisions dans le monitorage des interruptions (informations incomplètes, ou pas remontées des écoles). Quant à celles et ceux qui ont atteint leur majorité, leur décrochage ne signifie pas une perte de tout contact avec le système de formation, ou dans certains cas cela se fait de façon transitoire (reprise d'une formation après un long laps de temps sans formation). En outre, un nombre significatif (43%) de ces jeunes sont enregistrés à CAP Formations, guichet unique du DIP pour un retour en formation. Ils et elles participent donc, malgré un décrochage, à un suivi à visée de reprise de formation, selon des modalités qui varient en fonction de leur âge et de leur situation notamment.

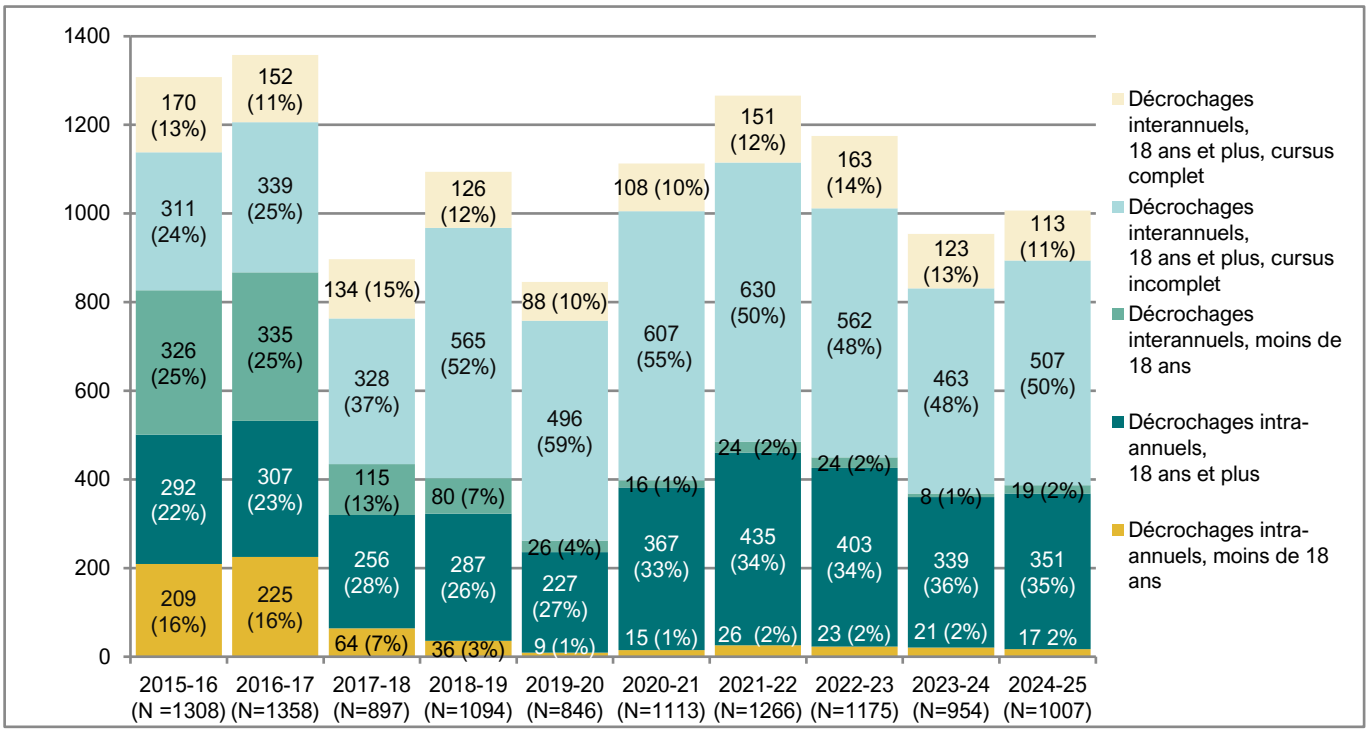
Le fait de ne pas être inscrit dans une filière de formation ne signifie donc pas l'arrêt de toute activité de formation. De même, l'inscription dans une formation ne signifie pas que les jeunes la fréquentent de façon régulière. L'absentéisme peut être en effet assez important chez certains et certaines, parfois déjà depuis le cycle d'orientation, ainsi que dans certaines formations. Dans près de 90% des situations, l'interruption intervient avant l'accomplissement complet du cursus de formation et dans un peu plus de 10% des cas, elle est consécutive à un échec aux examens de fin de formation. Le moment de l'interruption se situe plus souvent lors du passage entre deux années scolaires (63% des cas) que durant l'année scolaire (37% des cas). Le risque de décrochage est ainsi accru durant la période des vacances d'été, moment, entre autres, des décisions de réorientation ou de redoublement.

Entre août 2024 et septembre 2025, 1'007 jeunes ont connu un décrochage,
soit un nombre à peine plus élevé que celui de l'année précédente

1.1 Taux de décrochage dans l'enseignement secondaire II selon l'âge



1.2 Nombre de décrochages sur une année complète (de septembre à septembre), selon le cursus accompli et l'âge



Sources : SRED – nBDS / Cognos

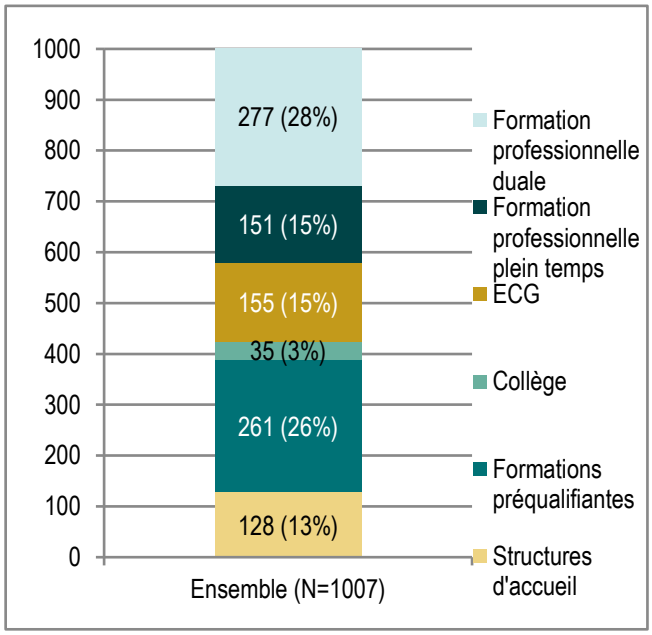
Les jeunes de moins de 18 ans au moment de l'interruption de formation représentent environ 4% de l'ensemble des décrochages (Fig. 1.2) alors qu'ils et elles en représentaient 41% avant la mise en place de FO18. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est donc effective. Cependant, le décrochage des jeunes majeurs reste élevé et, après une forte hausse en 2020-21 et en 2021-22, suivie de deux années de baisse (en 2022-23 et en 2023-24) il est relativement stable en 2024-25 à un peu moins de 9% (Fig. 1.1). En dépit des adaptations du système

pour encourager des parcours de formation linéaires et de la quasi-disparition du décrochage des jeunes mineurs, ce constat confirme/rappelle qu'il reste une marge de progression pour augmenter l'accès et le maintien en formation des plus fragiles jusqu'au premier diplôme.

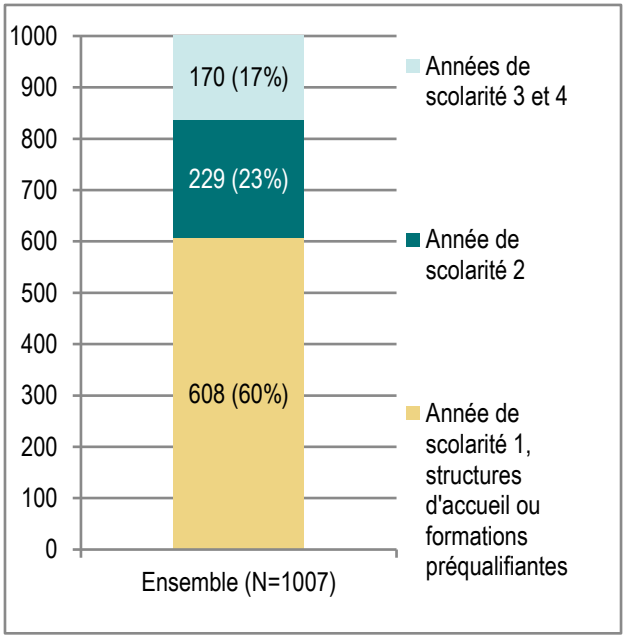
Des décrochages significativement liés à la filière et à l'année de scolarité fréquentée

Les interruptions touchent particulièrement les jeunes au début de leur formation secondaire II : 6 fois sur 10, elles se produisent en 1e année ou lors d'une période de préqualification (Fig. 1.4) : 26% des décrochages ont lieu durant ou à la sortie d'une formation préqualifiante, effet de la fragilité des performances scolaires et/ou de l'implication dans la formation des élèves en situation scolaire difficile, et 34% se produisent au début des formations certifiantes (1e année). Au total, le décrochage est donc un événement clairement concentré lors de la transition entre l'école obligatoire et le début des formations menant à un premier diplôme. Outre les formations préqualifiantes, l'apprentissage dual compte aussi de nombreux décrochages (30% du total), alors que l'ECG ainsi que les formations professionnelles en école en comptent moins (15%), et le Collège moins encore (3%) (Fig. 1.3).

1.3 Filière fréquentée l'année de la rupture (année scolaire 2024-25)



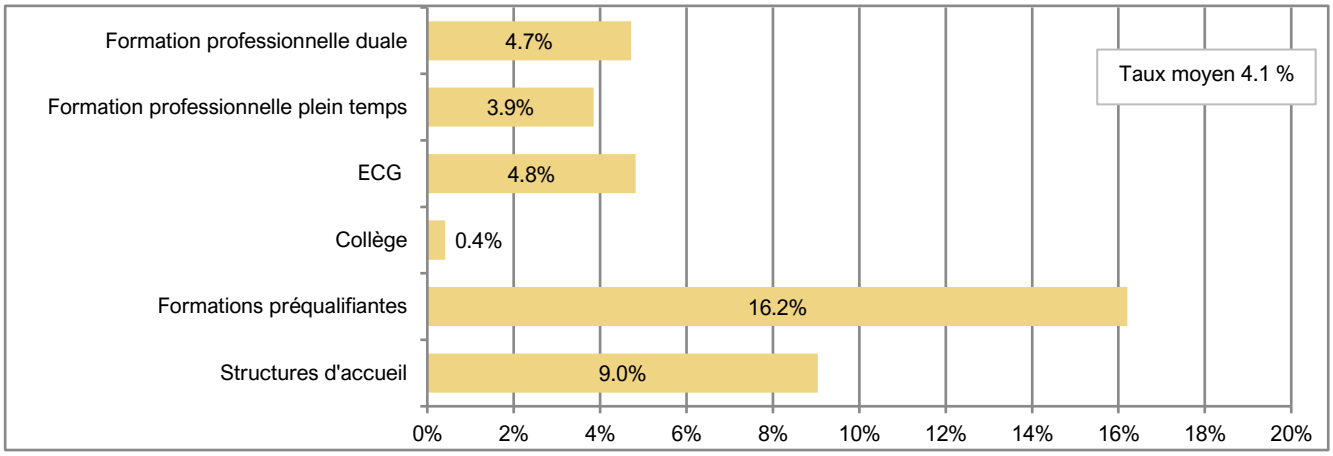
1.4 Année de scolarité avant la rupture (année scolaire 2024-25)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Proportionnellement, les interruptions de formation durant ou après les structures de préqualification demeurent les plus fréquentes. En 2024-25, elles représentent plus de 16% des élèves de ces filières (Fig. 1.5). Avant la mise en œuvre de FO18, ce taux se situait entre 35% et 40% et le nombre d'élèves – généralement mineurs – qui n'arrivaient pas à intégrer une formation certifiante était important. Il a fortement diminué lorsque l'obligation est survenue, et avec elle, la possibilité pour les jeunes de passer plus d'une année dans des dispositifs préqualifiants. Toutefois, à leur majorité, tous et toutes ne parviennent pas à intégrer une formation certifiante. Les autres filières de formation connaissent des taux de décrochage plus faibles. Seuls les jeunes scolarisés au Collège connaissent très peu d'interruptions de formation, et ce, d'une manière très stable dans le temps.

1.5 Taux de décrochage selon la filière du secondaire II (année scolaire 2024-25)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Le fait que les formations préqualifiantes soient les filières connaissant le plus de décrochages – et de loin – atteste de la fragilité de certains et certaines jeunes. Ce résultat s'explique aussi par le fait que s'ils et elles sont mineures, les jeunes qui interrompent une filière qualifiante (en apprentissage ou à l'ECG p. ex.) sont réorientés dans une filière de préqualification. Or, le retour vers une filière qualifiante s'avère difficile. Les structures de préqualification recueillent donc les jeunes fragilisés dans leur formation à l'issue du secondaire I, mais aussi depuis FO18, et si elles et ils sont mineurs, après un passage difficile dans les autres filières du secondaire II.

Concernant les structures d'accueil, ce taux reste à un niveau assez haut. D'une manière générale, les risques d'interruption y sont un peu plus élevés que la moyenne. Ils reflètent la situation de certains jeunes migrants récemment arrivés, dont les compétences scolaires sont en fort décalage avec les exigences des filières du secondaire II (pouvant aller jusqu'à un défaut, voire une absence de scolarité antérieure), et pour qui s'ajoute la nécessité d'apprendre le français suffisamment pour pouvoir suivre un enseignement dans cette langue. La situation sociale, légale, de santé ou encore des parcours migratoires complexes représente parfois un empêchement supplémentaire à poursuivre une formation.

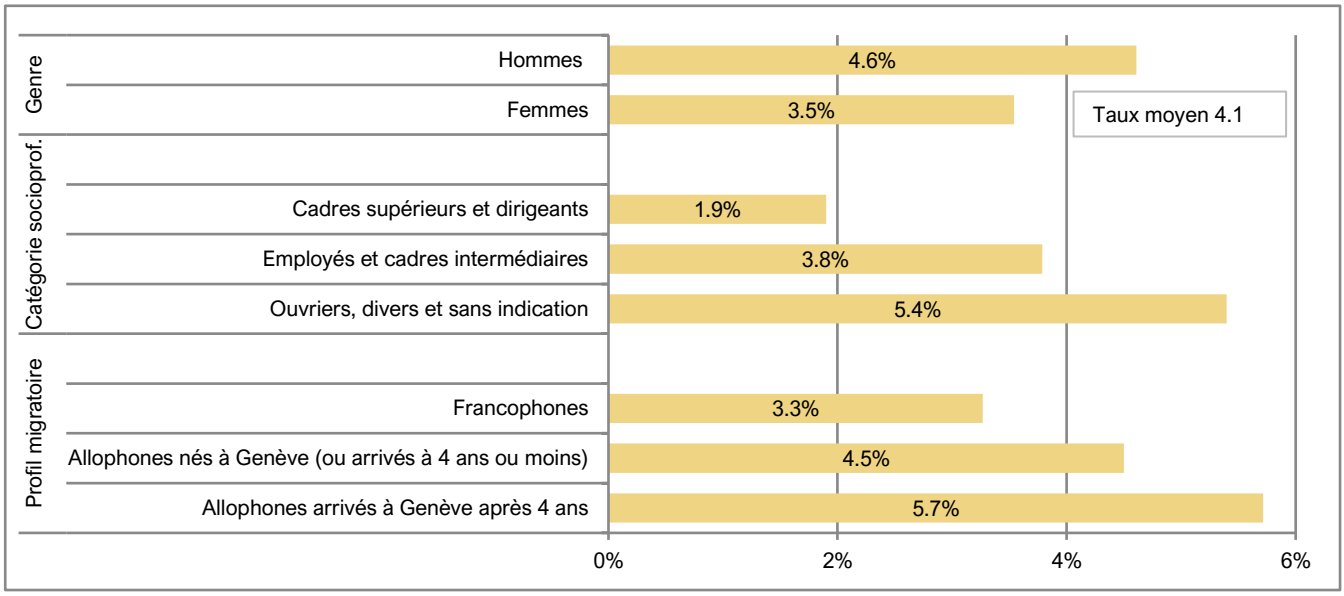
Des interruptions de formation socialement très marquées

Le profil sociodémographique des jeunes qui interrompent leur formation prématurément montre une surreprésentation des hommes, des jeunes issus des milieux les moins favorisés et des jeunes issus de la migration – particulièrement si elles et ils sont arrivés à Genève après l'âge de début de la scolarité obligatoire. Cette distinction est de même nature tant pour les jeunes de moins de 18 ans que pour les plus âgés (Fig. 1.6).

Le profil migratoire montre que les jeunes allophones arrivés à Genève après l'âge de 4 ans (approximation des migrants de première génération) ont un risque notablement plus élevé que les francophones de connaître une interruption de leur formation à l'issue de l'année scolaire (respectivement 5.7% et 3.3%). Les migrants de seconde génération (allophones nés à Genève ou arrivés avant l'âge de la scolarité obligatoire) sont, pour leur part, dans une position intermédiaire. Le même type de gradation s'observe selon l'origine sociale : le risque est majoré pour les jeunes issus des milieux les plus modestes (5.4%). Enfin, les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à interrompre prématurément leur formation (4.6% vs 3.5%).

Le décrochage se concentre sur les publics qui, par leurs caractéristiques sociales, sont le plus souvent concernés par les difficultés scolaires (garçons, issus de milieux modestes et également de la migration) et apparaît alors comme une facette de l'échec scolaire et de l'inégalité des chances de formation selon l'origine sociale (Hrizi, Mouad, Petrucci et Rastoldo, 2014 ; Hrizi, 2016).

1.6 Taux de décrochage selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes scolarisés au secondaire II (année scolaire 2024-25)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Pour en savoir plus

Définitions

Formations préqualifiantes : formations ne menant pas directement à l'obtention d'une certification, mais permettant de rejoindre un cursus certifiant. Ces formations sont délivrées dans le cadre de l'enseignement secondaire II par le Centre de formation préprofessionnelle (CFPP), les classes préparatoires de l'ECG et des centres de formation professionnelle (CFP), les dispositifs de maintien en formation de l'ESII (les Parcours Individualisés - parcours de remobilisation, d'orientation et de soutien à l'accès à une formation), ainsi que les dispositifs de CAP Formations destinés aux jeunes mineurs.

Les mineurs suivis à CAP Formations sont considérés comme étant en formation au titre de FO18. Les majeurs suivis à CAP Formations, du fait notamment du caractère non obligatoire de ce suivi, sont considérés comme étant en décrochage.

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS). Le nombre de décrocheurs est issu du rapport Cognos développé pour la Direction générale de l'enseignement secondaire II. Ce rapport dénombre, à partir des données enregistrées dans la nBDS, les mouvements de scolarité durant l'année scolaire et entre deux années scolaires (N0151).

Pour aller plus loin

Tous les travaux du SRED consacrés au décrochage de la formation et aux mesures de soutien destinées aux jeunes à risque de décrochage sont disponibles sur la page :

https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observer-analyser-mieux-comprendre/observatoire-du-decrochage-scolaire